|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG MARE A 2 |
| Numéro de poste Sysper: | 424503 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Roberto CESARI  1er trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-11-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La DG Affaires maritimes et pêche (DG MARE) vise à développer le potentiel de l’économie maritime européenne et à garantir une pêche et une aquaculture durables, un approvisionnement stable en denrées alimentaires d’origine aquatique, des mers saines et des communautés côtières prospères, pour les Européens d’aujourd’hui et pour les générations futures. Il s’agit de formuler, de développer et de mettre en œuvre la politique commune de la pêche, pierre angulaire de nos actions en faveur d’une exploitation durable des ressources halieutiques et d’un développement durable de l’aquaculture ; et promouvoir une approche intégrée de toutes les politiques maritimes. La DG emploie environ 380 personnes, réparties entre 5 directions et 21 unités. La grande diversité des responsabilités crée un environnement de travail intéressant et stimulant. Les circuits hiérarchiques sont courts et les efforts de travail se traduisent par des résultats tangibles ayant une incidence directe sur le terrain et sur les parties prenantes.

L’Unité MARE B.4 élabore et met en œuvre la politique de l’UE visant à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

La lutte contre la pêche INN est essentielle pour la dimension extérieure de la politique commune de la pêche. Dans ce contexte, la tolérance zéro à l’égard de la pêche INN est l’objectif primordial de l’UE, conformément au programme de gouvernance internationale des océans de l’UE et aux objectifs de développement durable des Nations unies. Notre objectif est de combler les lacunes en matière de contrôle de la pêche aux niveaux international, régional et national et d’empêcher les produits de la pêche issus de la pêche illicite d’entrer sur le marché de l’UE ainsi que sur d’autres marchés. La coopération avec les États membres de l’UE, les pays tiers et les organisations internationales compétentes est indispensable à la réalisation de nos missions.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste stimulant d’expert en contrôle afin de contribuer à la mise en œuvre des obligations de la Commission dans le cadre de l’application du règlement INN (UE) 1005/2008. Ce poste comprend les tâches suivantes :

• traiter les cas relatifs à la coopération administrative prévue par le règlement INN de l’UE, et contribuer à la préparation des interactions de l’unité avec les pays tiers dans le cadre des dialogues INN ;

• au sein de l’équipe, effectuer des audits et des évaluations des performances des pays tiers en ce qui concerne leurs obligations découlant du droit international de la mer, en mettant l’accent sur les cadres, les outils et systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance de la pêche pertinents dans le cadre de la lutte contre la pêche INN;

• analyser et assurer le suivi des questions liées au non-respect des mesures de conservation et de gestion applicables, et fournir des conseils en la matière aux autres collègues et unités;

• rédiger des recommandations visant à renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance pour les pays tiers, et fournir des conseils aux inspecteurs des pêches et aux autorités compétentes concernées dans les États membres et les pays tiers;

• recueillir des renseignements et des preuves de la pêche INN à l’aide des outils et des bases de données disponibles et en assurer un suivi adéquat ; effectuer une analyse des données relatives aux navires et/ou opérateurs impliqués ou soupçonnés d’exercer des activités de pêche INN ;

• contribuer à la mise en service sans heurts du nouvel outil numérique destiné à la mise en œuvre du système de certification des captures de l’UE («CATCH») le 10 janvier 2026, ainsi qu’à ses implémentations et évolutions futures, répondre en temps utile aux questions opérationnelles et aux demandes d’orientation sur la gestion quotidienne des flux de travail CATCH par les États membres de l’UE et les importateurs de produits de la pêche de l’UE;

• contribuer au maintien régulier de contacts et d’échanges d’informations avec les organismes publics et professionnels des États membres, des pays tiers et de l’AECP concernant les politiques visant à éliminer la pêche INN,

• répondre aux demandes d’informations en rapport avec les travaux de l’unité et aux demandes d’accès aux documents.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) candidat(e) faisant preuve d’un fort esprit d’équipe et d’une très grande motivation, bien organisé(e) et dynamique, doté(e) d’un sens aigu des responsabilités et d’une forte orientation vers le service. Il ou elle ferait également preuve d’une bonne compréhension des priorités politiques et des outils de lutte contre la pêche INN ainsi que des objectifs de la politique commune de la pêche.

Un diplôme universitaire ou une formation ou expérience professionnelle de niveau équivalent est requis.

Une expérience professionnelle dans une administration nationale/régionale dans le domaine du suivi, du contrôle et de la surveillance des activités de pêche est indispensable.

Le candidat ou la candidate devra posséder de bonnes capacités de communication (orale et écrite) en anglais ; la connaissance supplémentaire du français et/ou de l’espagnol constitut un atout. Il ou elle doit être capable d’apprendre rapidement, de gérer efficacement plusieurs priorités et de fournir des travaux de qualité dans les délais impartis. Une bonne compréhension du cadre institutionnel de l’UE, d’excellentes aptitudes interpersonnelles et de coordination, des compétences rédactionnelles, des capacités intellectuelles/de résolution de problèmes et de discernement, ainsi qu’une capacité à travailler de manière autonome sont des aptitudes indispensables pour ce poste.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)